



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

projet de loi pour une école de la confiance

Question au Gouvernement n° 1687

Texte de la question

PROJET DE LOI POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE

M. le président. La parole est à Mme Anne-Christine Lang.

Mme Anne-Christine Lang. Dans quelques instants, nous allons voter le projet de loi pour une école de la confiance, qui s'inscrit dans la droite ligne des mesures mises en œuvre depuis presque deux ans.

M. Éric Straumann. Allô allô !

M. Laurent Furst. C'est une question France Télécom !

Mme Anne-Christine Lang. Dédoublage des classes de primaire en zone d'éducation prioritaire, dispositif « Devoirs faits », réforme du baccalauréat : l'objectif est, à chaque fois, de rendre notre système éducatif plus juste.

C'est le sens de la mesure-phare de ce projet de loi, l'instruction obligatoire à 3 ans, qui permettra à tous les enfants, partout, d'être accueillis à l'école maternelle, dont on sait désormais combien la fréquentation assidue est déterminante. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.) Nous avons d'ailleurs encore pu le mesurer ce matin avec vous, monsieur le ministre, à l'école maternelle Tolbiac, une école de quartier du 13e arrondissement de Paris, une école de l'engagement, de l'exigence et de la bienveillance, parfaite illustration de l'école de la confiance.

M. Fabien Di Filippo. Venez voir chez moi : les gamins font deux heures de bus !

Mme Anne-Christine Lang. C'est cette volonté de rendre l'école plus juste qui nous a guidés lors de l'examen de ce texte, notamment lorsque nous avons débattu des liens entre l'école et la petite enfance, de la défense des écoles rurales et de l'école inclusive. Vous avez en effet annoncé, monsieur le ministre, la création d'un grand service public du handicap à l'école, ce qui est inédit.

Mme Laurence Dumont. Rien pour l'ASH – adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap !

Mme Anne-Christine Lang. J'évoquerai encore le prérecrutement, qui permettra de renouer avec la perspective d'élévation sociale qu'offre le métier d'enseignant.

L'école de la confiance, c'est aussi la confiance dans les acteurs – les personnels, les élèves et leurs familles, les collectivités – et dans tous ceux qui s'engagent au quotidien pour l'avenir de nos enfants, donc pour celui du

pays.

Formation des enseignants, relation école-parents, évaluation des établissements : tels sont les principaux leviers qui feront progresser le système éducatif. Ce sont précisément ces sujets, en apparence disparates, que ce texte prend à bras-le-corps. Bien loin des lois médiatiques, qui sont parfois les plus cosmétiques, il imprimera sa marque, à n'en pas douter, dans l'histoire de l'école de la République. (Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – Exclamations sur les bancs du groupe LR.)

M. Jean-Yves Bony. Ce n'est pas une question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Le texte qui va être présenté à votre vote est effectivement très important, car il prend au sérieux la notion de confiance.

Les deux principaux facteurs de la réussite d'un système scolaire sont la formation des professeurs et la bonne relation entre les parents et l'école.

M. Laurent Furst. Et un bon ministre !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. La question de la formation des professeurs est au centre de ce texte et ce nouveau dispositif législatif permettra, au cours des prochaines années, une évolution qui renforcera cette formation, accentuera le prérecrutement en résolvant le problème de la constitution d'un vivier de professeurs, et qui, surtout, permettra que nos professeurs entrent en confiance dans leur métier.

Le deuxième facteur est la relation avec les parents et les élèves, qui ne se décide pas par une loi, mais qu'une série de dispositifs peut entraîner. Nous l'avons en effet vu ce matin dans cette école maternelle où la clé de la réussite était l'union entre les parents et les professeurs.

De la même façon, rendre l'école obligatoire à 3 ans est un facteur positif, car le début de la scolarité est le moment où se crée l'alliance entre la famille et l'école, mais aussi la confiance de l'élève dans l'école et en lui-même. L'école maternelle est ainsi un indicateur pour tout le reste de la scolarité. Le point central de cette loi est d'insister sur ce moment qui, pour l'enfant, est ludique et heureux, mais qui en réalité est l'un des plus importants qui soient.

La confiance dans le système éducatif nécessite également l'élaboration d'un système d'évaluation de nos écoles et de nos établissements qui sera le premier de notre histoire scolaire.

M. Frédéric Reiss. Ce système d'évaluation doit être indépendant !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Cette évaluation est elle aussi très importante, car elle créera de la confiance.

Enfin, ce texte aborde la question de l'école inclusive, qui s'appuiera sur la création d'un service public de l'accueil des élèves en situation de handicap, avec 80 000 agents qui recevront une formation et pourront être recrutés avant la rentrée afin de permettre une rencontre avec les parents d'élèves.

Ainsi, ce texte destiné à bâtir l'école de la confiance me semble complet et il s'inscrit dans la suite de ce que nous avons commencé. (Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM).

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Christine Lang](#)

Circonscription : Paris (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1687

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 février 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 février 2019](#)